

CONSEIL DÉPARTEMENTAL — INONDATIONS, SÉCURITÉ... RETOUR SUR LA SÉANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE



Trois temps forts ont marqué la séance publique ce 19 novembre : la création d'un fonds d'indemnisation des collectivités victimes d'intempéries exceptionnelles, l'adoption du bouclier sécurité, ainsi que le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022, montrant un niveau record d'investissement. Retour en vidéo.

Créé le: 19/11/2021

Une gestion financière saine



La séance publique de l'Assemblée départementale du 19 novembre s'est ouverte sur le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice de l'année 2022. L'état des finances départementales a été détaillé par Daisy Luczak, Vice-présidente en déléguée aux finances, aux ressources humaines et à la commande publique.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, la hausse de l'épargne brute et la diminution de l'endettement, sont le reflet d'une situation financière saine du Département de Seine-et-Marne.

Cette excellente gestion a été d'ailleurs une nouvelle fois saluée par l'agence de notation financière internationale le Standard and Poor's qui a confirmé jeudi 18 novembre la note à long terme « AA » du Département de Seine-et-Marne.

Malgré la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, la solide situation financière du Département lui permet d'envisager une stratégie financière résolument tournée vers l'investissement en faveur du territoire et des Seine-et-Marnais.



Les premières orientations budgétaires 2022 de la nouvelle mandature s'inscrivent dans la continuité d'une gestion assainie des finances départementales et posent les pierres des projets prioritaires pour la Seine-et-Marne, tournée vers l'avenir. »

Daisy Luczak, vice-présidente déléguée aux finances et aux ressources humaines

Un niveau d'investissement record



Grâce à ses très bons résultats financiers, le Département de Seine-et-Marne peut continuer à investir massivement pour le territoire et ses habitants avec un montant record de 298 millions d'euros, tout en conservant un pilotage étroit des dépenses de fonctionnement.

Les marges de manœuvre dégagées depuis 2015, avec un endettement réduit de 30 % et une épargne brute qui a plus que doublé en 6 ans, permettent d'envisager en 2022 un niveau encore jamais atteint de dépenses d'équipement en hausse de près de 10 % sur un an et de 77 % depuis 2015.

« Cette situation historique à tous points de vue démontre la pleine réussite de la politique financière et budgétaire mise en œuvre par la majorité », déclare Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne.

« Cette politique, je souhaite que nous lui donnions une nouvelle ambition car elle est la seule à pouvoir nous offrir les moyens de déployer une action de proximité et de rééquilibrer les services publics offerts aux Seine-et-Marnais. »

2 sujets phares

Parmi l'ensemble des sujets examinés, débattus et votés pendant la séance, figurent notamment deux grands sujets du nouvel exécutif :

1. la création d'un fonds d'indemnisation des collectivités victimes d'intempéries exceptionnelles,
2. la mise en œuvre du bouclier sécurité.

Création d'un fonds d'indemnisation



Conformément à ses engagements pris dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau, le Département souhaite renforcer l'accompagnement des acteurs du territoire pour lutter et s'adapter face aux intempéries.

Depuis plusieurs années, la Seine-et-Marne est effectivement touchée par de fortes inondations dont la dernière remonte à cet été et avait atteint une vingtaine de communes dans le nord du département ainsi que de nombreuses routes départementales avaient été impraticables.

Dans ces situations inattendues, les collectivités se retrouvent parfois démunies face à l'ampleur des événements. Nombreuses sont les actions à entreprendre pour rendre leur territoire plus résilient face aux risques d'inondation. « *L'été dernier, j'ai été très sollicité par les communes qui n'arrivent pas à payer. Il y a vraiment urgence* » insiste Jean-François Parigi pendant la séance publique.

Ainsi, le Département s'engage à :

- intensifier l'accompagnement technique en mobilisant ses équipes de la Direction des routes et en investissant dans les matériels de pompage, ainsi que ses services d'ingénierie,
- créer un fond d'indemnisation à destination des collectivités victimes de ces intempéries exceptionnelles.

L'enveloppe nécessaire, bien que difficile à évaluer compte tenu de l'imprévisibilité de ce type de phénomène, de leur intensité et de leur zone d'influence géographique, a été estimée à 200 000 € par an.

Mise en œuvre du bouclier sécurité

L'Assemblée départementale a également voté lors de la séance un rapport-cadre sur le « bouclier sécurité », au

tre grand chantier de la nouvelle mandature. Ce rapport-cadre marque la première étape du déploiement de ce dispositif et s'articule autour de 3 axes d'intervention :

- développer la vidéo-protection par l'accompagnement des collectivités et la création d'un centre départemental de supervision (CDS) ;
- participer à la modernisation des équipements des polices municipales et intercommunales ;
- investir pour la tranquillité des Seine-et-Marnais par la création d'une brigade de médiateurs pour la sécurité scolaire dans les collèges, dont le déploiement opérationnel devrait intervenir à la rentrée scolaire de septembre 2022.



Nous renforçons ainsi nos engagements en tant que 1er partenaire des communes et intercommunalités, afin de garantir un cadre de vie de qualité à tous les Seine-et-Marnais, tant aux habitants des territoires urbains qu'à ceux des territoires ruraux »

Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne

RETOUR EN IMAGES



TÉLÉCHARGER



Communiqué de presse - Séance publique du 19 novembre 2021 (19/11/2021).pdf PDF - 592.83 Ko
(/sites/default/files/media/downloads/communique-de-presse-seance-19-nov-2021.pdf)



Communiqué de presse - Débat d'orientations budgétaires 2022 (19/11/2021) PDF - 579.89 Ko
(/sites/default/files/media/downloads/communique-de-presse-19112021-dob2022.pdf)



Communiqué de presse - Standard and Poor's (17/11/2021).pdf PDF - 575.01 Ko
(/sites/default/files/media/downloads/communiquedepresse-spnovembre2021.pdf)